Arrêté n°005-2024-ELE-002 relatif à l'implantation et horaires d'accès des postes informatiques dédiés aux élections et à la composition des bureaux de vote

Scrutin des 25 et 26 janvier 2024

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 24 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté électoral n° 095-2023-ELE-022 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au Conseil de l'IUT Lyon 1 et au Conseil de la faculté d'Odontologie ;

Arrête

Article 1 : Mise en place de postes informatiques dédiés pour les électeurs qui ne disposent pas d'un moyen de vote personnel

Des ordinateurs munis d'un système garantissant l'anonymat et la confidentialité sont mis à la disposition des électeurs.

Les postes informatiques dédiés sont mis à disposition chaque jour du scrutin et sont accessible *a minima* sur les plages horaires suivantes :

- Le jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Le vendredi 26 janvier 2024 de 9h00 à 12h00.

Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut se faire assister, pour voter sur l'un des postes dédiés mis à disposition, par un électeur de son choix.

Article 2 : Emplacement et horaires d'accès des postes informatiques dédiés

Composantes	Localisation
Institut Universitaire Technologique de Lyon 1	- Un poste au SMIR Doua - Un poste au SMIR Gratte-Ciel - Un poste à la BU-IUT, Bourg-en-Bresse

Article 3 : composition des bureaux de vote

Bureau de vote	Président.e	Secrétaire
IUT Lyon 1	M. Michel MASSENZIO (suppléante : Mme Patricia NENERT)	Mme Ihasina COLIN
Bureau de vote centralisateur	M. Romain CARNEVALI	Mme Ihasina COLIN

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes concernées et sur leur site internet/intranet dédié aux élections.

Fait à Villeurbanne, le 17 janvier 2024

Le Président,

Frédéric FLEURY